



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/690  
S/17504

30 septembre 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Points 72, 73, 131, 132 et 137  
de l'ordre du jour  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE  
SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE  
DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN  
DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE  
ENTRE ETATS  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION  
D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE  
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT  
ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 30 septembre 1985, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que ce jour à 11 heures le Chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul a été convoqué au Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan où le Directeur du Premier Département politique lui a signifié ce qui suit :

"Malgré les protestations formulées à maintes reprises par la République démocratique d'Afghanistan, le Gouvernement militaire du Pakistan poursuit ses actes d'agression et ses interventions irresponsables contre le territoire de notre pays pacifique, la République démocratique d'Afghanistan.

Ainsi, le 22 septembre 1985, 150 miliciens pakistanais ont pénétré dans la zone de Zhorah, située à 25 kilomètres au sud de Khost, et ont été contraints de fuir après s'être heurtés aux forces frontalières de la République démocratique d'Afghanistan.

Le même jour, les zones résidentielles du district de Barikot, dans la province de Kunar, ont essuyé des tirs de mortier et de mitrailleuse lourde de la part des forces pakistanaises, au cours desquels trois civils résidant dans la région ont été blessés et quatre maisons ont été détruites.

Par ailleurs, le 24 septembre 1985, les forces pakistanaises ont une nouvelle fois bombardé violemment le district de Barikot dans la province de Kunar. Cette attaque brutale a fait quatre morts et trois blessés parmi la population civile locale et détruit cinq maisons.

Le même jour, les forces pakistanaises ont dirigé des tirs nourris contre les postes frontières de Shamshad, situés à 2 kilomètres au sud de Torkham, faisant trois tués et deux blessés parmi les soldats et causant d'importants dégâts à ces postes frontières.

Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan condamne énergiquement ces actes d'agression perpétrés par les forces militaires pakistanaises et adresse de vives protestations au Gouvernement militaire du Pakistan à ce propos. Il souligne en outre que les autorités militaires du Pakistan doivent mettre immédiatement un terme à ces actes d'agression et ces interventions qui menacent la sécurité des zones frontalières, sans quoi elles devront assumer la responsabilité des dangers et des lourdes conséquences qui peuvent résulter de pareilles actions."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre des points 72, 73, 131, 132 et 137, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. FARID ZARIF

-----